

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

du 17 Juillet 1970

GRANDE CHANCELLERIE DE L'ORDRE NATIONAL

Rectificatif au Décret n°85/PR.CH. du 14 Mars 1968 portant nominations et promotions à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril, 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n°85/PR.CH. du 14 Mars 1968 portant nominations et promotions à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey à l'occasion de la Visite Officielle à PARIS en Novembre 1967 de Mr le PRESIDENT de la République du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Le Décret n°85/PR.CH. du 14 Mars 1968 portant nominations et promotions à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey à l'occasion de la Visite Officielle à PARIS en Novembre 1967 de Mr le PRESIDENT de la République du Dahomey est rectifié comme suit :

Au lieu de :

Au Grade d'OFFICIER

Mr DEBIES Jean - Directeur du Centre de Recherches Nucléaires de Saclay -

Lire :

Au Grade de COMMANDEUR

Mr DEBIESSE Jean, Inspecteur Général de l'Instruction Publique, Directeur du Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay -

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 17 JUILLET 1970

Par le Président du Conseil Présidentiel, Le Grand Chancelier de l'OND.

H. M A G A

M.S.COULIBALY

Table with 4 columns: PCP, JORD, DEP, CS; 4 columns: DC, SGG, MJL, DN; 4 columns: GAJL, IAA, MCP, TGF; 4 columns: GDE CHANCEL, MINISTRES, Dtion Stat., Intér.